

### Convention-cadre territoriale de l'OIN Alzette-Belval - Avenant n°1

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n°73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, modifié,

Vu le programme d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention-cadre territoriale de l'OIN Alzette-Belval en date du 28/01/2013,

Considérant la proposition présentée par le Directeur Général de prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31/12/2019, dans l'attente de l'approbation du Projet Stratégique et Opérationnel (PSO) révisé de l'EPA qui interviendra dans le courant de l'année 2019 et la contractualisation d'une nouvelle convention-cadre territoriale avec l'EPFL,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer l'avenant n°1 à la convention-cadre susvisée,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE  
Le 30 NOV. 2018  
Le Préfet de Région, Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes  
  
Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER